

# Sommaire du rapport

## Vers une vie libre de violence

Maisons  
d'hébergement  
de deuxième étape  
au Canada



HÉBERGEMENT  
FEMMES  
CANADA

Maisons d'hébergement  
unies pour mettre  
fin à la violence  
faite aux femmes



WOMEN'S SHELTERS CANADA | HÉBERGEMENT FEMMES CANADA

Hébergement femmes Canada (HFC) est basée à Ottawa. Rassemblant 14 organisations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement, HFC présente une voix forte et unifiée sur l'enjeu de la violence faite aux femmes au palier national. Par la collaboration, l'échange de savoirs et l'adoption de pratiques novatrices, nous favorisons la coordination et la mise en œuvre de services de haute qualité pour les femmes et les enfants qui accèdent aux maisons d'hébergement pour femmes violentées.

*Hébergement femmes Canada reconnaît que son bureau et le travail réalisé à Ottawa sont situés sur des territoires traditionnels non cédés de la nation algonquine Anishnaabeg.*

Hébergement femmes Canada  
85, rue Albert, Suite 1501  
Ottawa ON K1P 6A4  
Téléphone: 613-680-5119  
Courriel: [info@endvaw.ca](mailto:info@endvaw.ca)  
Site Web: [www.endvaw.ca](http://www.endvaw.ca)  
Médias sociaux: @endvawnetwork

© Hébergement femmes Canada  
Septembre 2019

ISBN : 9978-1-9991197-3-7

*Hébergement femmes Canada tient à remercier le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, anciennement Condition féminine Canada, pour avoir soutenu financièrement ce projet. Les opinions exprimées dans ces documents ne représentent pas nécessairement la politique officielle du ministère.*

## Remerciements

HFC tient à remercier les associations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement et les universitaires Holly Johnson et Nadine Wathen, qui ont révisé le présent document de même que le sondage pancanadien sur lequel il est fondé. Nous aimerions également remercier Marika Morris, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Aboriginal Shelters of Ontario, et le Cercle national autochtone contre la violence familiale pour avoir révisé le sondage.

Merci à Michèle Briand pour la traduction en français, LJ Robinson, The Public, pour la création et la mise en page, et Sylvie Ouellette et son équipe de Versatil pour leur aide avec le nettoyage des données.

Kaitlin Bardswich (coordination communications et développement), Lise Martin (directrice générale), Leah Stuart-Sheppard (coordinatrice échange de savoirs) et L'Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale ont édité le rapport et révisé la traduction française.

## Au sujet de l'auteure

Krystle Maki, PhD  
Coordonnatrice recherche et politiques

## Comment citer ce document

Maki, K. (2019). «Vers une vie libre de violence : Maisons d'hébergement de deuxième étape au Canada». Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada.



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# Sommaire du rapport

Hébergement femmes Canada (HFC) tisse des liens et s'engage avec les maisons d'hébergement pour femmes violentées<sup>1</sup> de tout le pays. Dans le cadre du continuum de services et soutiens dispensés aux survivantes, les maisons d'hébergement<sup>2</sup> et les maisons d'hébergement de deuxième étape sont essentielles à l'élimination de la violence faite aux femmes.

Les maisons d'hébergement de deuxième étape sont une forme de logement de transition pour les survivantes de violence familiale et les survivantes de violence par un partenaire intime (VPI). En raison de la nature à court terme de l'hébergement, de nombreuses maisons d'hébergement ont créé des établissements de deuxième étape pour offrir des services étendus aux femmes et enfants qui ont besoin de plus de temps et de soutien pour guérir de leurs traumatismes, qui font face à des obstacles pour trouver un logement permanent, et qui courent un risque plus élevé de danger après une séparation<sup>3</sup>. Les maisons de deuxième étape peuvent être composées d'unités de logement situées dans un édifice doté d'aires communes, ou réparties dans des «sites dispersés» (unités dans des bâtiments différents). En plus d'offrir un milieu sécuritaire, les maisons de deuxième étape aident les femmes à se reconstruire, guérir de la violence, développer leur résilience et progresser vers une vie libre de violence.

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées, des universitaires féministes et des décideurs politiques ont depuis longtemps reconnu la nécessité de mieux comprendre l'étendue des

services et soutiens offerts aux femmes et enfants fuyant la violence à l'échelle du pays. Les connaissances sont encore plus rares quant aux soutiens fournis par les maisons de deuxième étape. En collaboration avec le personnel des maisons d'hébergement, HFC a développé un sondage visant à élaborer un portrait national exhaustif des maisons d'hébergement et des maisons d'hébergement de deuxième étape. Le sondage a examiné les services offerts, les ressources humaines, le travail de prévention, le financement, l'accessibilité et les défis à relever dans tous ces domaines.

Le sondage a été développé en consultation avec les associations provinciales et territoriales de maisons d'hébergement, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, l'Aboriginal Shelters of Ontario et le Cercle national autochtone contre la violence familiale, ainsi qu'avec des directrices générales et des membres du personnel de maisons de deuxième étape. Notre engagement avec des maisons d'hébergement de tout le pays nous a permis d'explorer en profondeur les enjeux régionaux. Ce sondage est la première enquête pan-canadienne en son genre développé par et pour le secteur de l'hébergement pour femmes violentées.

Le sondage en ligne, offert en français et en anglais, a été accessible du 19 septembre 2017 au 7 mars 2018. Un lien vers le sondage a été envoyé à 517 maisons d'hébergement, maisons deuxième étape et mixtes<sup>4</sup>. Dans l'ensemble, 401 maisons ont participé au sondage, un taux de réponse de plus de 78%, incluant des réponses de chaque province et territoire, de maisons en régions rurales, isolées



et nordiques, et de maisons d'hébergement autochtones. Des 124 maisons d'hébergement de deuxième étape connues au pays, 69% (n=85) ont participé au sondage.

Le présent rapport fournit des renseignements sur la structure physique, l'âge et les dispositifs de sécurité des maisons de deuxième étape; leur taille (nombre d'unités/appartements), la durée des séjours et la capacité d'hébergement; les divers groupes desservis et l'accessibilité; la livraison de services et de programmes; le travail, les salaires et les types d'emplois; et le financement et les dépenses. Lorsque cela s'avère pertinent, le rapport présente un échantillon de données représentant les différences entre régions et tailles de population pour illustrer les variations à travers le pays, de même qu'entre communautés de grande et petite taille. Les résultats concernant les maisons d'hébergement sont présentés dans un rapport distinct<sup>5</sup>.

### Sommaire des résultats

Les maisons de deuxième étape jouent un rôle crucial pour aider les survivantes de violence familiale à effectuer le passage vers une vie autonome libre de violence. Les résultats du sondage montrent que les maisons de deuxième étape sont une composante essentielle des soutiens «globaux» qui offrent la stabilité, les programmes et les services tellement nécessaires aux femmes et enfants ayant survécu la violence familiale. Dans le contexte de la crise du logement abordable au Canada, les maisons de deuxième étape viennent combler le manque de logements en offrant aux femmes plus de temps pour guérir de leurs traumatismes, accéder au soutien d'intervenantes, développer une communauté et bénéficier d'une

protection additionnelle dans le cas des survivantes à risque accru de violence. Elles accompagnent les femmes dans leur cheminement vers une vie libre de violence pour elles-mêmes et leurs enfants, contribuant de ce fait à mettre fin au cycle de violence<sup>6</sup>.

En plus de leur offrir un logement de transition sécuritaire et abordable, les maisons de deuxième étape plaident au nom des femmes et des enfants et les aident à s'orienter dans les systèmes juridiques, les services d'immigration, les services sociaux, les agences de protection de l'enfance, le système de santé et plus encore. Elles offrent notamment du counseling, des programmes pour enfants, de la planification de sécurité, des cours sur le rôle parental, des services externes, de l'aide au logement, et s'occupent de sensibilisation et de prévention. Dans bien des cas, notre sondage montre que le travail de sensibilisation et de prévention, qui peut sauver des vies et changer les attitudes de la société en faveur de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, n'est pas du tout subventionné par les bailleurs de fonds gouvernementaux.

Les enjeux de financement, notamment le sous-financement et l'instabilité des sources de financement, ont des répercussions importantes sur le travail des maisons de deuxième étape. Leur incapacité à offrir des salaires concurrentiels, combinée à l'épuisement professionnel, mènent à un roulement élevé du personnel. Certaines maisons de deuxième étape ne reçoivent aucun financement opérationnel et comptent sur des levées de fonds pour couvrir leurs coûts de fonctionnement, et certaines n'y arrivent pas même en organisant de telles activités. Ces collectes de fonds viennent s'ajouter aux tâches de petites équipes de travail

déjà surchargées. Il y a un manque de maisons d'hébergement de deuxième étape dans les régions rurales, isolées et nordiques et dans les réserves des Premières nations, ce qui entraîne une pénurie de soutiens pour les femmes et enfants fuyant la violence dans ces communautés.

## Principaux résultats

Les principaux résultats<sup>7</sup> de ce rapport incluent:

**1. En plus de leur fournir un milieu sécuritaire, les maisons d'hébergement de deuxième étape aident les femmes à se reconstruire, guérir de la violence, développer leur résilience et progresser vers une vie libre de violence. Toutefois, les données présentées dans le présent rapport réitèrent le manque de ressources adéquates et durables pour effectuer leur travail.**

**2. Les maisons de deuxième étape accordent une très grande importance à l'inclusion et à la réduction des obstacles à l'accès. Le manque de capacité d'hébergement et les problèmes de financement rendent ces objectifs difficiles à atteindre.**

a) Les maisons d'hébergement de deuxième étape desservent un groupe de plus en plus diversifié de femmes fuyant la violence. Près du tiers (31%) des répondantes ont déclaré accompagner des femmes fuyant différentes formes de violence en plus de la VPI.

b) Seulement le quart (25%) des maisons de deuxième étape ont indiqué que leurs services étaient «généralement» accessibles pour les femmes en fauteuil roulant ou utilisant un autre appareil d'aide à la

mobilité, 21% l'étaient «quelque peu» et plus de la moitié (54%) étaient «difficiles» d'accès.

c) Alors que 67% des maisons d'hébergement de deuxième étape avaient desservi des femmes autochtones, seulement 11% étaient «souvent» en mesure de leur offrir des programmes culturellement appropriés.

d) 67% des répondantes ayant dispensé des services à des femmes vivant avec des enjeux complexes de santé mentale, et 67% ayant dispensé des services à des femmes aux prises avec des enjeux d'utilisation de substances psychoactives, ont déclaré qu'il s'agissait d'un «enjeu majeur» pour leur maison.

e) Le quart (24%) des maisons de deuxième étape avaient desservi des personnes trans, fluides entre les sexes et intersexuées fuyant la violence. De ces répondantes, 58% avaient «toujours» et 42% «parfois» été en mesure de les accompagner.

f) Pour seulement 15% des maisons de deuxième étape, l'offre de soutiens et services culturellement appropriés n'était «pas un enjeu». Pour 35%, il s'agissait d'un «enjeu majeur», et pour 49% d'un «enjeu mineur».

**3. Les intervenantes en maison d'hébergement sont les expertes dans leur domaine et fournissent un soutien direct aux survivantes. Mais le recrutement et la rétention de personnel de qualité représente un défi pour de nombreuses maisons de deuxième étape partout au pays.**

- a) Les maisons de deuxième étape employaient en moyenne quatre personnes chacune. Plus du tiers (39%) des répondantes ont indiqué ne pas avoir de personnel à temps plein.
  - b) 41% des répondantes ont indiqué que le roulement du personnel et l'épuisement professionnel représentaient un «enjeu majeur».
  - c) Plus de la moitié (55%) des répondantes ont identifié la faiblesse des salaires et des avantages sociaux comme un «enjeu majeur». Maintenir un personnel de haute qualité est difficile lorsque les salaires et avantages sociaux ne sont pas comparables à ceux offerts dans des domaines similaires.
  - d) Des 456 membres déclarés du personnel, 20% occupaient des emplois précaires à titre d'effectifs occasionnels ou suppléants.
- a) 80% des maisons de deuxième étape ont désigné l'insuffisance de financement comme un «enjeu majeur», et seulement 4% ont déclaré que cela ne représentait «pas un enjeu».
  - b) La majorité (63%) des maisons de deuxième étape ne pouvaient PAS couvrir leurs coûts de fonctionnement sans activités de levée de fonds, et 14% n'y arrivaient pas même en menant de telles activités.
  - c) Près de la moitié (47%) des maisons de deuxième étape ne recevaient aucun financement de leur principal bailleur de fonds pour leur travail de sensibilisation et de prévention.
  - d) La grande majorité des maisons de deuxième étape (90%) n'employaient pas de responsable du financement, laissant souvent la responsabilité de la collecte de fonds à un personnel déjà surchargé, juste pour garder les portes ouvertes.

#### 4. Les maisons de deuxième étape sont situées dans des bâtiments vieillissants ayant besoin de réparations.

- a) L'âge moyen des bâtiments était de 39 ans (construit en 1979-1980), illustrant le fait que nombre des maisons prennent de l'âge.
- b) La majorité (69%) des maisons de deuxième étape ont besoin d'une forme ou l'autre de réparations et rénovations, et près de la moitié (48%) n'ont pas les moyens financiers de les effectuer.

#### 5. Les maisons de deuxième étape sont aux prises avec un manque de financement flagrant malgré la livraison de services de plus en plus complexes.

## Recommandations

Le rôle des maisons d'hébergement de deuxième étape dans la lutte contre la pandémie que représente la violence faite aux femmes doit être entièrement reconnu par tous les paliers de gouvernement au pays. En ce sens, Hébergement femmes Canada émet les recommandations suivantes:

1. Le nombre de maisons de deuxième étape au Canada doit être augmenté pour répondre (a) au besoin de logements de transition offrant des soutiens contre la VFF spécifiques et (b) au fait que beaucoup trop de communautés rurales,

### isolées, nordiques et autochtones n'ont aucune maison de deuxième étape.

- a) Les femmes inuites manquent particulièrement de services. Par exemple, parmi les provinces et territoires du Canada, seul le Nunavut n'a pas de maison d'hébergement de deuxième étape. Nous soutenons les maisons d'hébergement du Nunavut dans leur appel à la création de maisons de deuxième étape sur leur territoire.
  - b) Il manque cruellement de maisons de deuxième étape autochtones situées à l'intérieur et l'extérieur des réserves. Des investissements sont nécessaires pour que les femmes autochtones fuyant la violence aient accès à des logements de deuxième étape dans le continuum de services contre la VFF. HFC soutient la recommandation que le Cercle national autochtone contre la violence familiale a présentée au Comité permanent sur la condition féminine le 19 novembre 2018 demandant au Canada de «financer et fournir des services d'hébergement et des programmes égaux, équitables et appropriés spécifiquement destinés aux femmes autochtones» dans les maisons d'hébergement à l'intérieur des réserves.
- ## 2. Un financement opérationnel de base est indispensable<sup>8</sup> pour toutes les maisons d'hébergement de deuxième étape, tout comme des augmentations annuelles tenant compte du coût de la vie.
- a) Le travail d'éducation, de prévention et de sensibilisation auprès du public devrait être inclus dans le financement de base comme solution proactive en vue d'éliminer la violence faite aux femmes.
  - b) La capacité d'avoir plus d'une intervenante sur le site en tout temps (double dotation) devrait faire partie du financement de base.
  - c) Des fonds sont nécessaires pour soutenir le développement, la mise à niveau et l'aménagement d'unités de logement et espaces entièrement accessibles afin que toutes les femmes fuyant la violence puissent accéder aux maisons d'hébergement de deuxième étape.
  - d) Un financement accru est nécessaire en matière de formation pour fournir au personnel les connaissances et les outils qui leur permettront de travailler adéquatement avec des populations aux prises avec de graves enjeux de santé mentale et d'utilisation de substances psychoactives, de même qu'un financement spécifique pour des postes d'intervention en santé mentale et toxicomanie.
  - e) Des fonds doivent être alloués à des programmes autochtones culturellement adaptés dans les maisons de deuxième étape afin que les femmes autochtones aient accès à des ressources appropriées pendant la durée de leur séjour.
  - f) Le personnel des maisons de deuxième étape a besoin de plus de ressources pour travailler avec les personnes trans, fluides entre les genres et intersexuées, ainsi qu'avec des femmes issues de divers groupes culturels, ethniques et linguistiques.



- g) Des investissements fédéraux plus importants et durables sont nécessaires pour consolider et améliorer la condition des bâtiments abritant les maisons d'hébergement de deuxième étape.

### 3. HFC demande au gouvernement fédéral de développer et mettre en œuvre un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes.

Les principaux résultats du rapport viennent appuyer l'appel d'HFC en faveur d'un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes (PAN sur la VFF) afin que, peu importe où elles vivent au Canada, les femmes aient accès à des services adéquats et comparables. Un PAN garantirait une compréhension commune des causes profondes de la VFF et faciliterait la coordination d'efforts efficaces à tous les paliers de gouvernement.



- <sup>1</sup> Les expressions utilisées pour désigner les maisons d'hébergement varient au Canada. Par exemple, on les appelle maisons de transition, *safe homes*, maisons d'hébergement pour femmes, refuges d'urgence contre la violence conjugale ou familiale, pavillons de guérison, ou maisons de première étape. Aux fins du présent rapport, nous utiliserons le terme maison d'hébergement.
- <sup>2</sup> Les maisons d'hébergement offrent un hébergement à court terme aux femmes en crise. La durée des séjours peut se compter en jours, semaines ou mois, selon la maison.
- <sup>3</sup> Alberta Council of Women's Shelters (ACWS). (2017). «A Safe Path Home: Solving homelessness and domestic violence in Alberta». Disponible en ligne au <https://acws.ca/collaborate-document/2854/view>; Baker, C. K., Niolon, P. H. & Oliphant, H. (2009). «A descriptive analysis of transitional housing programs for survivors of intimate partner violence in the United States». *Violence Against Women*, 15(4), 460-481; Clark D., Wood, L. & Sullivan, C. (2018a). «Examining the needs and experiences of domestic violence survivors in transitional housing». *Journal of Family Violence*, 1-12; Clark, D., Wood, L. & Sullivan, C. (2018b, June). «Technical report: exploring domestic violence survivors need for transitional housing». Disponible en ligne au <https://safehousingpartnerships.org/sites/default/files/2018-06/Clark-Wood-Sullivan-Transitional%20housing%20Technical%20Report-6-2018.pdf>; Novac, S., Brown, J. & Bourbonnais, C. (2009). «Transitional Housing Models in Canada: Options and Outcomes». Dans Hulchanski, D., Campsie, P., Chau, S., Hwang, S. & Paradis, E. (eds.) *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (e-book), Chapitre 1.1. Toronto: Cities Centre, University of Toronto. Disponible en ligne au <https://www.homelesshub.ca/resource/11-transitional-housing-models-canada-options-and-outcomes>; Tanguy, A., Cousineau, M. & Fedida, G. (2017, September). «Impact des services en maison d'hébergement de deuxième étape: rapport de recherche». Montréal, QC. Disponible en ligne au <http://www.alliance2e.org/files/rechercheimpactfinal.pdf>.
- <sup>4</sup> Les établissements mixtes offrent des services de première et deuxième étape sous le même toit et la même administration.
- <sup>5</sup> Maki, K. (2019). «Plus qu'un lit: Un portrait pancanadien des maisons d'hébergement pour femmes violentées» Ottawa, ON: Hébergement femmes Canada. Disponible en ligne au <https://endvaw.ca/wp-content/uploads/2019/04/Plus-quun-lit.pdf>.
- <sup>6</sup> Clark et al. (2018a, 2018b); Correia, A. & Melbin, A. (2005). «Transitional housing services for victims of domestic violence». Washington, DC: U.S. Housing Committee of the National Task Force to End Sexual and Domestic Violence; Mekolichick, J., Davis, J. & Choulard, J. (2008). «Transitional Supportive Housing in a Rural Location: A Preliminary Case Study and Lessons Learned». *Journal of Applied Social Science*, 2(1), 36-46; Wendt, S. & Baker, J. (2013). «Aboriginal women's perceptions and experiences of a family violence transitional accommodation service». *Australian Social Work*, 66(4), 511-527; Société canadienne d'hypothèque et de logement. (1997). «A Place to Go: An Evaluation of the Next Step Program for Second Stage Housing in Canada». Disponible en ligne au [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2018/schl-cmhc/nh15/NH15-191-1997-eng.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/schl-cmhc/nh15/NH15-191-1997-eng.pdf); BC Housing. (2012). «Understanding Women's Second Stage Housing Programs in BC». Disponible en ligne au <https://www.bchousing.org/library/vulnerable-distinct/understanding-womens-second-stage-housing-programs-bc&sort-Type=sort-ByDate>.
- <sup>7</sup> Veuillez prendre note qu'il s'agit d'un sous-ensemble de données. Les nombres de réponses sont indiqués dans le texte dans les sections pertinentes du rapport.
- <sup>8</sup> En 2019, les maisons d'hébergement de deuxième étape de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoivent pas de financement gouvernemental.

